

L'ajournement

● (2225)

[Français]

M. Yves Caron (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il me fait plaisir de répondre à l'honorable député d'Elgin (M. Wise) sur la question qu'il a posée à la Chambre. Je me réfère donc à la question posée hier au ministre et à la réponse de ce dernier. Il est évident que le ministre a donné de très bonnes précisions sur le fait qu'il ait supprimé le budget de promotion pour le lait en poudre écrémé. J'aimerais toutefois répondre à l'honorable député lorsqu'il dit qu'il n'y a eu aucune campagne publicitaire ou promotion effectuée par le gouvernement pour le lait écrémé.

Monsieur l'Orateur, le ministère de l'agriculture est bien au courant du besoin d'informer et de promouvoir l'utilisation et la consommation des produits agricoles et surtout la poudre de lait écrémé. Le ministère de l'agriculture a déjà publié une brochure que j'ai en main et qui s'intitule *Le lait écrémé en poudre*. C'est le titre d'une publication qu'Agriculture Canada a publiée et que le public peut se procurer sans frais. Les personnes intéressées peuvent l'obtenir en écrivant à la Division de l'information d'Agriculture Canada. Le ministère a aussi préparé une publication portant le numéro 1106 qui démontre clairement comment le lait en poudre est constitué, son classement, sa conservation et son utilisation dans le domaine des recettes. Cette publication a été elle aussi annoncée aux postes de radio et dans les communiqués de presse. Alors nous avons fait beaucoup pour faire mousser la publicité

de l'emploi du lait en poudre au Canada. Il existe également une autre publication portant le numéro 1549 d'Agriculture Canada intitulée *Recettes frugales*, laquelle contient plusieurs recettes permettant d'utiliser le lait écrémé.

Les deux publications que je veux mentionner ont été désignées pour l'utilisation des Canadiens qui veulent maintenir leur budget alimentaire à la normale.

Ces publications ont été recommandées et distribuées par plusieurs centres de santé. De plus, le gouvernement sait fort bien qu'il est très important de renseigner le public sur l'utilisation du lait écrémé en poudre.

Il y a aussi un autre programme de 4 millions de dollars de la Commission canadienne du lait en recherche et en publicité pour augmenter l'utilisation des solides du lait non gras vu que la consommation du lait écrémé en poudre a diminué depuis les dernières années. Il avait été décidé que le programme majeur serait la promotion des fromages canadiens.

Récemment, l'honorable député a fait la remarque qu'une étude a été mentionnée à la Chambre par le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), et je dois répéter que l'étude a été faite par Statistique Canada et portait sur les dépenses des familles urbaines en 1976. Cette étude n'est pas encore publiée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Je ne peux donc pas lui permettre de continuer.

La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)